

Annee 2

C.C.A.S. de SAINT-ZACHARIE  
Hôtel de Ville  
1, Cours Louis-Blanc  
83640 SAINT-ZACHARIE

Régie d'avances d'octroi de bons alimentaires d'urgence

(Centre des Finances Publiques de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ; délibération du 23.03.21 Préf.06.04/21)

BON ALIMENTAIRE N° 

50

Valeur : 50,00 € 

valable un mois à compter du

alloué à :  
NOM  
PRENOM  
DATE DE  
NAISSANCE  
ADRESSE

SAINT-MAXIMIN

Ce bon vous permet d'acquiescer les bons alimentaires de premières nécessités  
SUPER U

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Jacques COULOMB

\* sont exclus les boissons alcoolisées et produits alimentaires non essentiels